

Montréal, le 14 janvier 2026

**Par dépôt électronique (SDE)**

**Maître Carolina Rinfret**

**Secrétaire**

**Régie de l'Énergie**

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage, Bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4287-2024, Phase 3, Volet A**

*Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025*

Notre dossier : 16001-03

---

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 17 décembre 2025 (A-0109).

Option consommateurs (OC) confirme sa participation à la Phase 3 du présent dossier et dépose de façon concomitante sa liste de sujets, ses conclusions recherchées et son budget de participation pour le Volet A de cette phase.

OC tient à préciser qu'elle a eu des discussions préliminaires avec l'ACIG et la FCEI concernant le besoin de retenir les services d'un expert pour examiner la proposition de Formule de variation des coûts (FVC) d'Énergir. Il a été convenu que l'ACIG mandaterait un expert qui travaillerait en collaboration avec OC et la FCEI. En ce sens, il s'agira d'un expert commun aux trois intervenants.

Par ailleurs, dans votre lettre du 6 janvier 2026 (A-0110), vous avez demandé aux intervenants de déposer leurs commentaires concernant la proposition d'Énergir relative à la fréquence et à l'échéancier de dépôt de l'étude d'allocation du coût de service.

À ce sujet, OC n'a pas d'objection de principe à l'ajustement proposé de la fréquence, notamment dans la mesure où il permet de mieux s'arrimer au cycle triennal et d'éviter un chevauchement avec les causes en coût de service.

Cela étant dit, OC est d'avis que l'établissement des tarifs de distribution devrait reposer sur une étude d'allocation des coûts récente et fondée sur des données réelles, et non sur des données prévisionnelles. À cet égard, l'utilisation des années financières effectivement observées apparaît essentielle afin d'assurer la robustesse de l'allocation des coûts et de limiter les risques de distorsion tarifaire ou de chocs pour la clientèle.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

**GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT**



**Éric McDevitt David, avocat**  
edavid@gbvavocats.com

EMD/ jt

p.j.